



IP/ES

Impasse Reille, Paris (XIV^e). Le site de l'ancien couvent, bel espace boisé en plein Paris, appartient désormais à l'opérateur immobilier In'li.

PARIS | XIV^e Retoqué une fois, en 2019, le permis de construire de deux immeubles regroupant 120 logements pourrait être accordé cet été.

Les voisins du couvent Reille en lutte contre un projet immobilier

ELODIE SOULIÉ

LE SITE de l'ancien couvent Reille était-il aussi largement constructible lorsque les sœurs franciscaines l'ont cédé, il y a cinq ans, à l'opérateur immobilier In'li, filiale dédiée au logement intermédiaire du groupe Action Logement ?

À force d'éplucher l'histoire, les documents légaux et expertises diverses consacrés à ce coin de campagne boisée en plein Paris, à deux pas de Montsouris (XIV^e), les défenseurs du lieu en doutent ouvertement. Ils soupçonnent à demi-mot, faute d'éléments suffisamment probants, une

sorte de négociation qui aurait agrandi la parcelle bâttissable, aujourd'hui promise à un programme locatif de 120 à 130 logements, et dont le permis de construire pourrait être délivré au cœur de l'été... Une décision qui anéantirait les espoirs de ces habitants d'obtenir la protection de la propriété de près de 10 000 m². Celle-ci doit être partiellement démolie et déboisée, malgré le classement en Espace vert protégé (EVP) d'une partie du domaine.

vœu réclamant au Conseil de Paris de se saisir à statuer sur le dossier de permis de construire. Début juin, la commission urbanisme de l'Hôtel de Ville a rejeté à son tour ce vœu et ravivé les inquiétudes des habitants du quartier Reille-Montsouris face « à la bétonisation du site ».

À quelques jours d'une rencontre avec Emmanuel Grégoire, adjoint à l'urbanisme d'Anne Hidalgo, ils viennent de lui adresser, ainsi qu'à la maire de Paris et à tous les élus parisiens, une lettre ouverte invoquant à nouveau « un sursis à statuer sur l'autorisation de construire, dans le cadre de la révision du PLU et sans attendre la fin d'instruction du permis. »

Des bâtiments de six et neuf niveaux

Déjà retoqué une fois, en 2019, et révisé à la baisse, notamment sur le nombre de logements et dans la hauteur de l'un des deux immeubles prévus, le dossier instruit au service urbanisme de l'Hôtel de Ville préserveraient 65 arbres initialement abattus, mais en sacrifice toujours huit, que les amoureux du site se refusent à voir tomber. Comme ils se refusent à voir grimper deux immeubles de six et neuf niveaux, furent-ils en bois. « On ne peut pas à la fois promouvoir les îlots de fraîcheur et en même temps détruire des espaces naturels », souligne Isabelle Madesclaire, porte-parole de la commission Reille d'habitants du quartier.

En février dernier, la mairie de Paris s'était engagée à « re-travailler avec le porteur du projet », malgré le rejet d'un

« Nous ne comprenons pas comment cette opération immobilière peut être compatible avec le PLU », souligne Isabelle Madesclaire, en référence, notamment, aux 4 400 m² classés EVP, sur près de 10 000 m² au total. « Il est de fait impossible de construire dans l'EVP ou de le déplacer sans en supprimer une grande partie et détruire son potentiel écologique ! »

Les habitants remettent frontalement en cause les fondements d'un projet « qui entraîne la densification du secteur alors que le PLU ne lui offre pas de légitimité pour un tel bouleversement », et s'interrogent « sur les droits qui fondent la constructibilité du site ». ■

MIÈRES DE PROVENCE
FÉVRIER 2022 - 2 JANVIER 2023

CULTURESPACES DIGITAL™

CK PRODUCTION

RAIT - PROGRAMME COURT

france-tv

culturespaces